DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/292

Objet : règlementation de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES.

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la Société PRODUCO en date du 05 octobre 2023

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'entretien du mobilier urbain – fourniture et pose d'un potelet et d'une barrière en lieu et place (sur trottoir), 54 Place du Général de Gaulle à SAINGHIN-en-WEPPES, par la société PRODUCO, 8 Bis Chemin Saint Roch (62710) COURRIERES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1: Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux. Cette mesure prendra effet à partir du 23 octobre 2023 et pour une durée de 45 jours.

Article 2: Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3: Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société PRODUCO.

<u>Article 4</u>: Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 5</u>: Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- -M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- -M. Le Directeur de la Société PRODUCO,
- -La Police Municipale,
- -Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 09 octobre 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON

